



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'UNGAVA
VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 29 mai 2017 à 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les Conseillères: Roxanne Tremblay
Denise Larouche
Lucie Tremblay

Messieurs les Conseillers : Guy Lafrenière
Daniel Forgues
Jacques Fortin

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

Était absente à la séance :

Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante : Mélanie Gagné

Tous les Conseillers et Conseillères ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la *Loi des cités et villes*, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

17-05-122

1.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

D'OUVRIR la présente séance extraordinaire sur la base de l'ordre du jour déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-123

2.
RÉSOLUTION – AUTORISATION — TENUE DE L'ÉVÉNEMENT
« CHAPAIS EN FÊTE » AU CENTRE-VILLE DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QU'à travers le Plan stratégique 2013-2023, le Conseil municipal s'est engagé à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens et à encourager les événements rassembleurs;

CONSIDÉRANT l'événement « Chapais en fête », qui se tiendra le samedi 22 juillet 2017 au centre-ville de Chapais, sur le boulevard Springer;

CONSIDÉRANT QUE l'événement nécessite la fermeture temporaire de la route régionale 113 (boulevard Springer) entre la 1^{ère} Avenue et la 3^e Avenue et qu'il y a lieu de procéder à une demande de « Permis d'événement spéciaux » auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);



CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 29 mai 2017;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'autoriser la tenue de cet événement;

QUE le Conseil municipal autorise madame Mariève Bernier, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais tous les documents relatifs à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-124

3.
RÉSOLUTION – AUTORISATION – DEMANDE DE PERMIS DE BOISSON – « CHAPAIS EN FÊTE »

CONSIDÉRANT l'événement « Chapais en fête » qui se tiendra le samedi 22 juillet 2017 au centre-ville de Chapais sur le boulevard Springer;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à une demande de permis de boisson pour la tenue de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 29 mai 2017;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise madame Sylvie Bédard, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer pour et au nom de la Ville de Chapais la demande de permis de boisson, ainsi que tous les documents relatifs à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-125

4.
RÉSOLUTION — REFUS DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN GARAGE DE MÉCANIQUE AUTOMOBILE DANS LA ZONE 41 — CIA

CONSIDÉRANT QUE la demande de modification du règlement de zonage formulée par 9295-7224 Québec inc. et Remorquage AB afin d'autoriser l'implantation d'un garage de mécanique automobile à l'adresse située au 20, chemin Cooke à Chapais;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme tenu le 11 avril 2017 recommande au Conseil de refuser la demande de modification du règlement de zonage profitant l'implantation d'un garage de mécanique automobile dans la zone 41 — CIA;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors des comités pléniers du 9 mai et du 29 mai 2017;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais refuse la demande de modification du règlement de zonage formulée par 9295-7224 Québec inc. et Remorquage AB ayant pour objet d'autoriser l'implantation d'un garage de mécanique automobile dans la zone 41— CIA, soit à l'adresse 20, chemin Cooke à Chapais.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



17-05-126

5.

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D’OFFRES – CONCERNANT LA CUEILLETTE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit renouveler, avant le 30 juin 2017, le contrat concernant la cueillette, le transport et le traitement des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 29 mai 2017;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise madame Mariève Bernier, directrice générale et/ou madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe à lancer un appel d’offres public concernant la cueillette, le transport et le traitement des matières résiduelles.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

17-05-127

6.

RÉSOLUTION – OCTROI D’UNE AIDE FINANCIÈRE DU PACTE RURAL – STRUCTURE GONFLABLE

CONSIDÉRANT QU’à travers le Plan stratégique 2013-2023, le Conseil municipal s’est engagé à soutenir les initiatives du milieu;

CONSIDÉRANT la demande d’aide financière au Pacte rural déposée par la Ville de Chapais, pour l’achat d’une structure de jeux gonflable, qui servira aux organismes du milieu chapaisien;

CONSIDÉRANT QUE les fonds de l’enveloppe budgétaire du Pacte rural de Chapais sont disponibles;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité aviseur du Pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 29 mai 2017;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal, via le fonds de l’enveloppe budgétaire du Pacte rural, accorde une aide financière de 7 450,37 \$ à la Ville de Chapais pour procéder à l’achat d’une structure de jeux gonflable, qui sera disponible auprès des organismes du milieu;

QUE cette aide financière est conditionnelle à l’établissement par la Ville de Chapais d’une tarification pour la location de la structure gonflable et d’un protocole de location;

QUE la Ville de Chapais s’engage à assumer les frais relatifs à sa mise de fonds de 20 %, totalisant un montant de 1 862,61 \$ via le poste budgétaire 02-621-00-952;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 55-150-00-000 visa l’enveloppe budgétaire du Pacte rural;
ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ



17-05-128

7.
RÉSOLUTION – OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DU PACTE RURAL – 10^E ANNIVERSAIRE DU CPE PELUCHES ET BALUCHONS

CONSIDÉRANT QU'à travers le Plan stratégique 2013-2023, le Conseil municipal s'est engagé à encourager et à soutenir les initiatives communautaires du milieu;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière au Pacte rural déposée par le CPE Peluches et Baluchons pour l'achat d'un module de jeux et pour la tenue d'activités dans le cadre du 10^e anniversaire de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE les fonds de l'enveloppe budgétaire du Pacte rural de Chapais sont disponibles;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité aviseur du Pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 29 mai 2017;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal, via le fonds de l'enveloppe budgétaire du Pacte rural, accorde au CPE Peluches et Baluchons une aide financière d'un montant de 8 521 \$, soit 2 500 \$ pour les festivités entourant le 10^e anniversaire du CPE et 6 521 \$ pour l'achat du module de jeux;

QUE l'aide financière relative au module de jeux est conditionnelle à la participation financière des autres partenaires;

QUE le Conseil municipal désigne madame Mariève Bernier, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais les documents relatifs à la présente;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 55-150-00-000 visa l'enveloppe budgétaire du Pacte rural.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-05-129

8.
RÉSOLUTION – ADJUDICATION CONTRAT – ENTREPRENEUR GÉNÉRAL LAROUCHE CONSTRUCTION – MISE AUX NORMES DU BÂTIMENT OÙ SERONT RELOCALISÉS LES TRAVAUX PUBLICS ET LA CASERNE DE POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, dans sa Planification stratégique 2013-2023, désire être une municipalité modernisée, performante et orientée vers le citoyen, notamment en consolidant et bonifiant les infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public (AO-2017-01), lancé le 20 décembre 2017 via la résolution 16-12-330, ayant pour objet la mise aux normes du bâtiment où seront relocalisés le garage municipal et la caserne de pompiers;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions étaient recevables au bureau de la directrice générale adjointe jusqu'au 16 février 2017 à 16 h;



CONSIDÉRANT QUE six (6) soumissionnaires ont déposé une soumission pour ce projet, à savoir :

Inter-Projet (9099-3593 Québec inc.)	1 263 845,13 \$
Entrepreneur général Larouche construction	929 342,93 \$
Les Constructions Benoit Doyon inc.	1 214 000,00 \$
Construction Unibec inc.	1 056 200,00 \$
Construction Guy Bonneau inc.	976 138,00 \$
Construction Bon-Air	1 029 000.00 \$

CONSIDÉRANT que Entrepreneur général Larouche construction fut le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT l’approbation du règlement d’emprunt par le ministère des Finances pour les travaux de mise aux normes et la confirmation officielle d’une aide financière de 1 332 520 \$ dans le cadre du Programme d’infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), pour l’achat du bâtiment et les travaux de mise aux normes;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 29 mai 2017;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais adjuge le contrat au montant de 929 342,93 \$ plus taxes applicables à Entrepreneur général Larouche construction pour la mise aux normes du bâtiment où seront relocalisés le Service des travaux publics et la caserne de pompiers;

QUE la Ville de Chapais autorise madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et/ou madame Mariève Bernier, directrice générale, à signer les documents appropriés.
ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

17-05-130

8.
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE cette séance extraordinaire soit levée et terminée.
Il est 19h35.

Steve Gamache
Maire

Mariève Bernier, directrice
générale et greffière